

## Dossier de demande Fond de Participation Habitants (FPH) des 4 montagnes



**Le FPH** permet le financement ponctuel d'initiatives citoyennes sur les 4 montagnes. Ces actions nouvelles sur le territoire, animeront les villages, devront favoriser le lien social, tout en veillant à la protection de l'environnement.

**Pour avoir recours au FPH** il faut être un collectif d'habitants du territoire ou être une association (sans salarié). Aucun projet à caractère commercial ou privé ne pourra être soutenu.

Les valeurs suivantes seront à respecter : solidarité, écologie, éducation. Bien évidemment, le porteur de l'action devra veiller aux respects de la légalité.

**L'Agopop, Maison des habitants** est à l'initiative de la création du FPH. Elle co finance ce fond avec le **Conseil Départemental de l'Isère**. Elle met en avant la participation citoyenne. Elle facilite les relais ou interconnexion entre les habitants et les acteurs locaux.

La demande est à déposer auprès de l'Agopop maison des habitants – 04 76 95 11 38  
30 rue du professeur Beaudoin à Villard de lans ou par mail [carine.madeddu@agopop.fr](mailto:carine.madeddu@agopop.fr)  
jusqu'au lundi 4 novembre 2019

### document à fournir

- dossier de demande rempli et signé
- justificatif de domicile

## Présentation de votre projet

TITRE DU PROJET : .....

DATE DU PROJET : .....

Quels objectifs avez-vous ?

.....  
.....  
.....  
.....

Pour qui faites vous ce projet ?

Enfants  Jeunes  Adultes  Familles  Personnes âgées  Tout public

Combien de personnes pensez-vous toucher ? .....

Décrivez le déroulé du projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avez vous pensez à formaliser un retroplanning ? c'est à dire découper le projet en phase chronologique jusqu'à sa réalisation ? Précisez en les étapes ?

.....  
.....  
.....

Comment votre projet va faciliter le lien social ? Quels impacts sur la vie locale ?

.....

Que mettrez vous en place pour que votre projet s'inscrive dans une démarche de développement durable ?

.....

## Quel coût aura votre projet ?

- la somme allouée au titre du FPH ne peut être supérieure à **80% du montant total** du projet
- le **montant maximal** attribué est de 280 € par projet + 20 cairns (monnaie locale)
- ci dessous un exemple de budget prévisionnel

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
CHARGES	Montant	Nature	Montant
		<b>AIDES DEMANDEES</b>	
<b>Détail des Charges</b>			
		Fonds de participation Habitant	
		Autres	
		<b>AUTRES RECETTES</b>	
		Participation des habitants	
		<b>Autres</b>	
<b>Total des dépenses</b>		<b>Total des recettes</b>	

**Obligatoire : joindre les devis de votre projet**

## Qui porte le projet ?

Un groupe d'habitant(e)s :

Nombre de personnes constituant le groupe : .....  
OU

Une association (nom)

Président(e): .....

Adresse de l'association:.....

Téléphone : .....Mail :.....

**Nom de la personne responsable du projet.....**

**Téléphone : .....Mail :.....**

Autres personnes impliquées dans le projet :

Nom/Prénom	Téléphone	Mail	Adresse

## Auriez vous des précisions à apporter ?

.....  
.....  
.....

## Communication sur l'action

Si votre projet est retenu, vous vous engagez à noter la mention ci dessous sur vos outils de communication :

« *Projet soutenu par l'AGOPOP et le Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du FPH* »

## Bilan

Un mois après la réalisation de votre action, il vous faudra nous retourner la fiche bilan (modèle en annexe)

**Je certifie exacte les informations contenues dans cette fiche :**

Fait à ..... le .....

Signatures :

Le Responsable du projet

Le Président de l'AGOPOP,

## Réponse du jury

Nom du projet : .....

Date de réalisation du projet : .....

Porteur du projet : .....

Somme demandée : .....

Projet retenu :                                    oui                                    non

Somme accordée : .....